

Avant l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort des 3 jurés 2022 sur la liste générale des électeurs.



GESTION DES ASSEMBLEES

CM2021-06 – D1 : Adoption des procès-verbaux du 14 et 20 avril 2021 (envoi ultérieur)

CM2021-06 – INFO 01 : Compte-rendu de l'exercice des délégations de M le Maire – Dia du 05/03 au 10/06/2021

Monsieur le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération n° CM 2020 – 07-D2 du 22 juillet 2020 sur la partie DIA

Date	Adresse	Vendeur	Acheteur	Superficie	Prix
18/03/2021	17 RUE AUGUSTIN TIRANT	GUILBERT Vincent	M. ADIB ABDUL	MAISON / 660 M2	647 000 €
01/04/2021	57 RUE POINCARE	CONSORTS CASIER	MME GUERMONPREZ	MAISON / 137 M2	169 000 €
09/04/2021	1 PLACE GANDHI	DEWERSE ELINE	MME PERONI	APPART	210000 €
12/04/2021	le village	SCI ERA	M. VANALDERVELT	TERRAIN	14 000 €
27/04/2021	105 RUE POINCARE	HUTCHISON JOELLE	M. CHAKIB BENAÏSSA	MAISON 480 M2	200000 €
22/04/2021	16 AV NELSON MANDELA	M. DUVINAGE	M. GRODZKI	APPT	110000 €
22/04/2021	16 AV NELSON MANDELA	M. DUVINAGE	M. GRODZKI	STATIONNEMENT	10 000 €
21/04/2021	6 RUE PASTEUR	M. DESTIERDT	M. ET MME DECLERCQ GOUVAERT	MAISON 298M2	255000 €
06/05/2021	12 RUE D'ENNETIERES	VAYLEC	SCI D'OSCAR	ENSEMBLE IMMOBILIER 980 M2	600000 €
06/05/2021	9 AVENUE DES FAISANS	FANTINEL J. LOUIS	M. JACQUES	MAISON 600 M2	490000 €
07/05/2021	7 RUE DU BOURG	M. DUPONT J.P	M. DEVAUX	MAISON 621 M2	600000 €
14/05/2021	36 RUE POINCARE	M. HAGUE	M. ET MME ROBILLARD	MAISON 183 M2	524000 €
20/05/2021	23 RUE PASTEUR	CONSORTS ROELS	Mme SYS	MAISON 149 M2	140000 €

BUDGET – MARCHES PUBLICS

CM2021-06 – D2 : Attribution du Marché Public Espaces Verts

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour l'entretien des espaces verts communaux a été lancé par la collectivité. La consultation des entreprises a eu lieu du 29 mars au 28 avril 2021 et 5 offres ont été réceptionnées.

Vu la consultation des entreprises pour l'entretien des espaces verts communaux,

Vu les réponses apportées par les entreprises,

Vu l'analyse des offres présentée en Commission d'Appel d'Offre, réunie le 9 juin 2021,

Vu la décision de la CAO d'attribuer le marché public d'entretien des « Espaces Verts » à la société IDVERDE,

Vu le montant attendu de ce marché, le Conseil Municipal doit délibérer pour son attribution,

- Le Prix du marché public HT pour 1 an : 46 776.34

Le Conseil Municipal, après délibération, ATTRIBUE le marché de d'entretien des espaces vert à la **société IDVERDE**.

CM2021-06 – D3 : Attribution du Marché Public Restauration Scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration municipale a été lancé par la collectivité. La consultation des entreprises a eu lieu du 8 mars 2021 au 7 avril 2021 et 2 offres ont été réceptionnées.

Vu la consultation des entreprises pour la fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration municipale,

Vu les réponses apportées par les entreprises,

Vu l'analyse des offres présentée en Commission d'Appel d'Offre, réunie le 2 juin 2021,

Vu la décision de la CAO d'attribuer le marché public de fourniture en liaison chaude pour la restauration municipale à la société ELIOR,

Vu le montant attendu de ce marché, le Conseil Municipal doit délibérer pour son attribution,

- Le Prix du marché public HT pour 3 ans : 196 026.9 € soit 65 342.30 € par an.

Le Conseil Municipal, après délibération, ATTRIBUE le marché de fourniture de repas en liaison chaude à la **société ELIOR**.

CM2021-06 – D4 : Demande de fond de concours à la MEL – Création du City Parc (Bourg)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'un city parc au centre bourg et sollicite le fond de concours de la MEL concernant les équipements sportifs à hauteur de 50 % :

- L'estimation du coût des travaux HT est de : 88 547.20 € HT
- Le montant de la subvention fond de concours de la MEL – équipement sportif est de : 22 136.80 € soit 50% du montant après déduction de la subvention village et bourg

- L'autofinancement prévu est de : 22 136.80 €
- Subvention départementale village et bourg sollicitée : 44 273.60 € soit 50%

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte et autorise :

- ↳ Le projet de création d'un city parc au centre bourg
- ↳ La demande de fond de concours de la MEL pour les équipements sportifs
- ↳ Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

CM2021-06 – D5 : Modification de la délibération CM 04 – 01 D03 – Vote du compte administratif

Pour faire suite à la demande de Monsieur le trésorier d'Armentières, d'ajouter les cumuls fonctionnement et investissement.

La délibération CM 2021//04-D03 du 7 avril 2021 est remplacée par la présente délibération comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 561 630,17 €
- Recettes : 1 780 210,62 €
- Soit un résultat net 2020 de : 218 580,45 €
- Cumul fonctionnement : 281 455, 45 €

Investissement :

- Dépenses : 347 378,88 €
- Recettes : 206 860,75 €
- Soit un résultat net 2020 de – 140 518,13 €
- Cumul investissement : 438 218,55 €
- Et un résultat cumulé de 719 674 €

(Compte-tenu du solde d'investissement reporté de 285 167,06 € en dépenses)

Le Conseil Municipal accepte :

- L'annulation de la délibération du CM 2021//04-D03 du 14 avril 2021
- Les termes de la nouvelle délibération exposée ci-dessus

URBANISME

CM2021-06 – D6 : Modification du plan local d'urbanisme pour les Communes des Weppes et ceux de la Haute Deûle et correctifs pour les autres communes

https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html

L'intégralité des onze projets de PLU seront consultables, en format papier, au siège de la MEL

CM2021-06 – D7 : Autorisation de signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement coordonnés des réseaux numériques de la rue Poincaré à Capinghem

Après l'avoir exposée à l'assemblée, M. le Maire propose :

- d'adopter les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération « Rue Poincaré » -voir annexe 1-

RESSOURCES HUMAINES

CM2021-06 – D8 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le nombre de postes de ce tableau des effectifs suite aux possibilités d'avancement de carrière des agents communaux,

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** de :

- **CREER** un poste d'animateur principal de 2^e classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, deux postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- **ARRETER** le nouveau tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière/grade	Situation actuelle	Modification	Nouvelle situation
Filière administrative			
Attaché	1 temps complet		1 temps complet
Rédacteur principal de 2 ^e classe	1 temps complet		1 temps complet ⁽¹⁾
Rédacteur	2 temps complet		2 temps complet ⁽¹⁾
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	1 temps complet	+ 1 temps complet	2 temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	0 temps complet	+ 1 temps complet	1 temps complet
Adjoint administratif	4 temps complet		4 temps complet
Filière animation			
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0 temps complet	+ 1 temps complet	1 temps complet ⁽¹⁾
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0 temps complet	+ 2 temps complet	2 temps complet
Adjoint d'animation	6 temps complet		4 temps complet 1 temps complet ⁽¹⁾ 1 temps complet ⁽²⁾
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	1 temps complet		1 temps complet
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe	0 temps complet	+ 3 temps complet	3 temps complet
Adjoint technique	5 temps complet		3 temps complet 1 temps complet ⁽¹⁾ 1 temps complet ⁽²⁾

(1) Poste non pourvu

(2) Ces postes seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal après avis favorable du Comité Technique du CdG59

CM2021-06 – D9 - Refonte des régies municipales (envoi ultérieur) = délibération retirée

ENFANCE & JEUNESSE

CM2021-06 – D10 - Modification des délibérations CM2021/04-01/D08 et 2018-18 – Pénalités en cas d'irrégularité d'inscription pour les activités périscolaires et la restauration scolaire

Les services périscolaires et de restauration, offrent une souplesse importante en termes d'inscription.

Pourtant, certaines familles, ne respectent pas le règlement et déposent leur enfant sans aucune démarche au préalable pour informer le service.

Afin de limiter au mieux les manquements, croissants de semaine en semaine, il est proposé au conseil municipal d'adopter une pénalité.

Cela a déjà été mis en place en 2018 pour la garderie (restant inchangé).

Cette pénalité consisterait à facturer aux familles indécrites la tranche de tarif destinée aux enfants extérieurs à la commune et dans le cas où cette pénalité concernerait une famille extérieure, de lui facturer € en +

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

CM2021-06 – D11 : Pacte de Gouvernance de Métropole Européenne de Lille

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération n°20 C 0242 du Conseil métropolitain en date du 16 octobre 2020 portant acceptation de la mise en débat d'un Pacte de gouvernance entre les communes membres et la Métropole européenne de Lille,

Vu le courrier du président de la MEL en date du 24 avril 2021, sollicitant la présentation du Pacte de gouvernance en vue de son adoption devant les Conseils municipaux des communes membres de la MEL,

Considérant que la mise en débat et l'éventuelle adoption d'un Pacte de gouvernance doit désormais se faire à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d'une fusion ou d'une scission et que ce pacte définit les relations entre les communes et leur intercommunalité,

considérant que si le recours au Pacte n'est pas obligatoire, un débat doit toutefois avoir lieu sur son principe en début de mandature et recueillir l'avis des Conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de Pacte,

Considérant par ailleurs, que la MEL a organisé les conditions de la co-construction du Pacte de gouvernance en mettant en place 3 séries de Conseils des maires des territoires et 3 Conférences métropolitaines des maires,

Considérant enfin le projet de Pacte de gouvernance de la MEL ci-annexé,

Le Conseil municipal

- émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la MEL,
- autorise le M. Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(voir annexe 2 & 3)

CM2021-06 – D12 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 21 mai 2021

Conformément aux dispositions de l'article 1609 9 C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges, suite à la fusion de la Communauté de communes de la Haute-Deûle et la MEL, pour les compétences suivantes : promotion du tourisme, distribution d'électricité, participation au SDIS et GEMAPI.

La CLETC s'est réunie le 21 mai 2021 pour examiner la valorisation de ces transferts de charges.

Le rapport, approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Capinghem.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le présent rapport de la CLETC et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

(voir annexe 4)

QUESTIONS DIVERSES

